

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 34 + 3 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS

Numéro de la Délibération : 250925-DC-93

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2-29° et R.2321-2 qui disposent qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable ;
- L'instruction M57 et les principes de prudence et de sincérité qu'elle préconise ;
- L'état des restes à recouvrer des créances supérieures à 2 ans présenté par le Service de Gestion comptable de Méru arrêté le 06/08/2025 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 septembre 2025 ;

Considérant :

- L'application des principes comptables de prudence et de sincérité visant à constater un risque de difficultés de recouvrement des créances douteuses ;
- Que la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité étant supérieure à celle attendue, celle-ci génère une charge sur créances irrécouvrables ;
- La nécessité de constater une provision à hauteur de 15% du total des créances supérieures à 2 ans calculé sur un montant total de 2 727,68 € ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **CONSTITUE** une provision semi-budgétaire d'un montant de 409,15 euros pour créances douteuses de plus de 2 ans ;
- **DIT** que dépense correspondante est inscrite au compte 6817 du budget principal de la Communauté de communes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

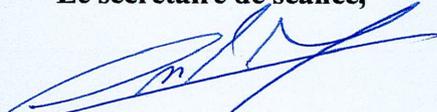
060-200067973-20250925-250925-DC-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.

Le secrétaire de séance,


Bernard ONCLERCQ

Le Président


Pierre DESLIENS